

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Caen, le 19 juin 2023

### **Besoins de soins immédiats dans la Manche ? J'appelle le 15 Le réflexe obligatoire pour accéder aux urgences**

**A compter du 3 juillet 2023, l'accès à l'ensemble des services d'urgences de la Manche sera régulé. Seules les personnes préalablement orientées par le 15 seront accueillies aux urgences.**

En pratique, en cas de besoin de soins immédiats, le patient devra obligatoirement appeler le 15 pour accéder aux urgences. Les médecins régulateurs apporteront une réponse médicale adaptée au patient et l'orienteront selon ses besoins, pour :

- Bénéficier de conseils médicaux au téléphone ;
- Être orienté vers une consultation par un professionnel de santé de ville ;
- Être orienté vers une téléconsultation ;
- Être dirigé vers l'un des services d'urgences hospitalier du département ;
- Faire l'objet de l'envoi d'une équipe médicale sur place.

**Cette organisation intervient dans le contexte de l'été et de la forte fréquentation touristique du département, pour préserver le bon fonctionnement des services d'urgences d'un afflux non maîtrisé. Elle est mise en œuvre à l'échelle de toute la Manche pour faciliter la solidarité des services d'urgence entre eux, qu'ils soient en situation de tension, comme par exemple dans le Sud du département, ou non, comme au centre hospitalier public du Cotentin (CHPC). L'objectif de ces mesures de régulation est de limiter la surcharge des urgences par des passages inappropriés, en recentrant l'activité des services d'urgences sur leur cœur de métier. Il s'agit ainsi de garantir les bonnes conditions d'accueil et de prise en charge en toute sécurité des patients nécessitant réellement une prise en charge hospitalière, et de proposer une alternative adaptée à toutes les autres situations.**

Ce dispositif est possible grâce :

#### **1. Au déploiement du Service d'accès aux soins**

Cette organisation est notamment possible grâce aux services d'accès aux soins (SAS) dont les effectifs de régulation sont renforcés grâce à l'engagement des médecins généralistes libéraux.

Le Service d'accès aux soins (SAS) permet d'apporter une réponse à une demande de soins urgents grâce à la collaboration entre le SAMU-Centre 15 et la médecine libérale, tant en régulation qu'en termes de mobilisation de l'offre des cabinets de ville pour les soins non programmés.

En lien avec les services de secours, le SAS est fondé sur un partenariat étroit et équilibré entre les médecins de ville et les professionnels de l'urgence hospitalière des SAMU, autour d'un objectif : répondre à la demande de soins vitaux, urgents et non programmés de la population partout et à toute heure, grâce à une chaîne de soins lisible et coordonnée entre les acteurs de santé de l'hôpital et de la ville d'un même territoire.

La Manche dispose d'un SAS depuis l'été 2022. Médecins généralistes libéraux et du SAMU travaillent ensemble pour déployer ce dispositif.

#### **2. A la mobilisation des personnels hospitaliers notamment des services d'urgences et du SAMU**

En complément de l'accompagnement du déploiement du SAS, les personnels hospitaliers sont mobilisés durant cette période estivale pour assurer la complétude des plannings des services d'urgence et du SAMU 50. Ainsi l'appui de l'ensemble des hospitaliers (personnels médicaux et non médicaux) est majeur pour s'engager dans cette évolution organisationnelle. Par ailleurs des moyens supplémentaires ont été mobilisés pour le recrutement de renforts d'assistants de régulation médicale (ARM) auprès du SAMU.

#### **3. A la mobilisation de l'ensemble des professionnels libéraux du territoire et à la réponse à la demande de soins non programmés**

En fonction des situations, médecins généralistes, infirmiers, pharmaciens peuvent apporter une réponse aux patients suivant l'orientation réalisée par le médecin régulation. Par ailleurs des moyens supplémentaires ont permis de recruter d'avantage d'opérateurs de soins non programmés dans les SAMU et les Services d'accès aux soins (SAS).

#### **4. A l'information de la population sur le bon usage des urgences**

Une campagne de communication est déployée sur l'ensemble du territoire de la Manche (affichage, réseaux sociaux, ...) et relayée par les services de l'Etat, les établissements hospitaliers, les collectivités locales et les professionnels de santé.



### Pour rappel

Le rappel du bon usage des services d'urgences, déployé au niveau régional et national durant l'été 2022, a eu un impact concret :

- Les Samu-Centre 15 normands, qui reçoivent environ 1,7 million d'appels par an, ont vu le nombre d'appels augmenter durant la période estivale : au mois de juillet, 25,9% d'appels supplémentaires par rapport à l'année précédente ; 28,9% d'appels supplémentaires au mois d'août.
- Entre le 1er juillet et le 18 septembre 2022, la fréquentation des urgences en Normandie a baissé de 3% par rapport à la même période en 2021.

**ARS Normandie**  
Service  
Communication  
[ars-normandie-  
presse@ars.sante.fr](mailto:ars-normandie-presse@ars.sante.fr)

**CHPC**  
Cindy BERNARD  
Chargée de communication  
07 72 21 58 68  
[cindy.bernard@ch-cotentin.fr](mailto:cindy.bernard@ch-cotentin.fr)

**CH de Saint-Lô et de Coutances**  
Mélanie COTIGNY  
Responsable Communication  
06 02 12 75 38  
[melanie.cotigny@ch-stlo.fr](mailto:melanie.cotigny@ch-stlo.fr)

**Centre Hospitalier Avranches-Granville**  
Emilie LE GUIEL  
Chargée de communication  
02 33 91 52 49  
[emilie.le.guiel@ch-avranches-granville.fr](mailto:emilie.le.guiel@ch-avranches-granville.fr)